

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60335-2-7

Edition 6.1

2004-11

Edition 6:2002 consolidée par l'amendement 1:2004
Edition 6:2002 consolidated with amendment 1:2004

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-7:
Règles particulières pour les machines
à laver le linge**

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-7:
Particular requirements for washing machines**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 60335-2-7:2002+A1:2004

Numérotation des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000. Ainsi, la CEI 34-1 devient la CEI 60034-1.

Editions consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Informations supplémentaires sur les publications de la CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique. Des renseignements relatifs à cette publication, y compris sa validité, sont disponibles dans le Catalogue des publications de la CEI (voir ci-dessous) en plus des nouvelles éditions, amendements et corrigenda. Des informations sur les sujets à l'étude et l'avancement des travaux entrepris par le comité d'études qui a élaboré cette publication, ainsi que la liste des publications parues, sont également disponibles par l'intermédiaire de:

- Site web de la CEI (www.iec.ch)
- Catalogue des publications de la CEI

Le catalogue en ligne sur le site web de la CEI (www.iec.ch/searchpub) vous permet de faire des recherches en utilisant de nombreux critères, comprenant des recherches textuelles, par comité d'études ou date de publication. Des informations en ligne sont également disponibles sur les nouvelles publications, les publications remplacées ou retirées, ainsi que sur les corrigenda.

- IEC Just Published

Ce résumé des dernières publications parues (www.iec.ch/online_news/justpub) est aussi disponible par courrier électronique. Veuillez prendre contact avec le Service client (voir ci-dessous) pour plus d'informations.

- Service clients

Si vous avez des questions au sujet de cette publication ou avez besoin de renseignements supplémentaires, prenez contact avec le Service clients:

Email: custserv@iec.ch
Tél: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

Publication numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series. For example, IEC 34-1 is now referred to as IEC 60034-1.

Consolidated editions

The IEC is now publishing consolidated versions of its publications. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Further information on IEC publications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology. Information relating to this publication, including its validity, is available in the IEC Catalogue of publications (see below) in addition to new editions, amendments and corrigenda. Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is also available from the following:

- IEC Web Site (www.iec.ch)
- Catalogue of IEC publications

The on-line catalogue on the IEC web site (www.iec.ch/searchpub) enables you to search by a variety of criteria including text searches, technical committees and date of publication. On-line information is also available on recently issued publications, withdrawn and replaced publications, as well as corrigenda.

- IEC Just Published

This summary of recently issued publications (www.iec.ch/online_news/justpub) is also available by email. Please contact the Customer Service Centre (see below) for further information.

- Customer Service Centre

If you have any questions regarding this publication or need further assistance, please contact the Customer Service Centre:

Email: custserv@iec.ch
Tel: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60335-2-7

Edition 6.1

2004-11

Edition 6:2002 consolidée par l'amendement 1:2004
Edition 6:2002 consolidated with amendment 1:2004

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-7:
Règles particulières pour les machines
à laver le linge**

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-7:
Particular requirements for washing machines**

© IEC 2004 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembe, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	8
1 Domaine d'application	10
2 Références normatives	10
3 Définitions	12
4 Prescriptions générales	12
5 Conditions générales d'essais	12
6 Classification	14
7 Marquage et instructions	14
8 Protection contre l'accès aux parties actives	16
9 Démarrage des appareils à moteur	16
10 Puissance et courant	16
11 Echauffements	16
12 Vacant	18
13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime	20
14 Surtensions transitoires	20
15 Résistance à l'humidité	20
16 Courant de fuite et rigidité diélectrique	22
17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés	22
18 Endurance	22
19 Fonctionnement anormal	24
20 Stabilité et dangers mécaniques	28
21 Résistance mécanique	32
22 Construction	32
23 Conducteurs internes	34
24 Composants	36
25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	36
26 Bornes pour conducteurs externes	36
27 Dispositions en vue de la mise à la terre	36
28 Vis et connexions	36
29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide	36
30 Résistance à la chaleur et au feu	38
31 Protection contre la rouille	38
32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues	38
Annexes	40
Annexe AA (normative) Détergent et agent de rinçage	40
Annexe BB (normative) Essai de vieillissement des parties en élastomère	44
Bibliographie	48

CONTENTS

FOREWORD.....	5
INTRODUCTION.....	9
1 Scope.....	11
2 Normative references	11
3 Definitions	13
4 General requirement.....	13
5 General conditions for the tests	13
6 Classification.....	15
7 Marking and instructions.....	15
8 Protection against access to live parts.....	17
9 Starting of motor-operated appliances	17
10 Power input and current	17
11 Heating	17
12 Void.....	19
13 Leakage current and electric strength at operating temperature.....	21
14 Transient overvoltages	21
15 Moisture resistance	21
16 Leakage current and electric strength.....	23
17 Overload protection of transformers and associated circuits	23
18 Endurance.....	23
19 Abnormal operation	25
20 Stability and mechanical hazards	29
21 Mechanical strength.....	33
22 Construction.....	33
23 Internal wiring.....	35
24 Components.....	37
25 Supply connection and external flexible cords	37
26 Terminals for external conductors.....	37
27 Provision for earthing	37
28 Screws and connections.....	37
29 Clearances, creepage distances and solid insulation	37
30 Resistance to heat and fire.....	39
31 Resistance to rusting.....	39
32 Radiation, toxicity and similar hazards.....	39
Annexes	41
Annex AA (normative) Detergent and rinsing agent.....	41
Annex BB (normative) Ageing test for elastomeric parts	45
Bibliography.....	49

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

**APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES –
SÉCURITÉ –****Partie 2-7: Règles particulières pour les machines à laver le linge****AVANT-PROPOS**

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications, la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI n'a prévu aucune procédure de marquage valant indication d'approbation et n'engage pas sa responsabilité pour les équipements déclarés conformes à une de ses Publications.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La présente partie de la Norme internationale CEI 60335 a été établie par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

La présente version consolidée de la CEI 60335-2-7 est issue de la sixième édition (2002) et de son amendement 1 (2004) [documents 61/2534/FDIS et 61/2578/RVD].

La version française de cette norme n'a pas été soumise au vote.

Elle porte le numéro d'édition 6.1.

Une ligne verticale dans la marge indique où la publication de base a été modifiée par l'amendement 1.

La présente partie 2 doit être utilisée conjointement avec la dernière édition de la CEI 60335-1 et ses amendements. Elle a été établie sur la base de la quatrième édition (2001) de cette norme.

NOTE 1 L'expression «Partie 1» utilisée dans la présente norme fait référence à la CEI 60335-1.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES –
SAFETY –****Part 2-7: Particular requirements for washing machines**

FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with an IEC Publication.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

This part of International Standard IEC 60335 has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

This consolidated version of IEC 60335-2-7 is based on the sixth edition (2002) [documents 61/2133/FDIS and 61/2158/RVD] and its amendment 1 (2004) [documents 61/2534/FDIS and 61/2578/RVD].

It bears the edition number 6.1.

A vertical line in the margin shows where the base publication has been modified by amendment 1.

This part 2 is to be used in conjunction with the latest edition of IEC 60335-1 and its amendments. It was established on the basis of the fourth edition (2001) of that standard.

NOTE 1 When "Part 1" is mentioned in this standard, it refers to IEC 60335-1.

La présente partie 2 complète ou modifie les articles correspondants de la CEI 60335-1 de façon à transformer cette publication en norme CEI: Règles de sécurité pour les machines à laver le linge électriques.

NOTE 2 Les annexes suivantes contiennent des dispositions tirées d'autres normes ISO et CEI qui ont été modifiées de manière appropriée.

Annexe AA	Détergent et agent de rinçage	CEI 60436 et CEI 60456
Annexe BB	Essai de vieillissement des parties en élastomère	ISO 1817

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans cette partie 2, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque la présente norme spécifie «addition», «modification» ou «remplacement», le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

NOTE 3 Le système de numérotation suivant est utilisé:

- paragraphes, tableaux et figures: ceux qui sont numérotés à partir de 101 sont complémentaires à ceux de la Partie 1;
- notes: à l'exception de celles qui sont dans un nouveau paragraphe ou de celles qui concernent des notes de la Partie 1, les notes sont numérotées à partir de 101, y compris celles des articles ou paragraphes qui sont modifiés ou remplacés;
- annexes: les annexes supplémentaires sont appelées AA, BB, etc.

NOTE 4 Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- prescriptions: caractères romains;
- *modalités d'essais: caractères italiques;*
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis à l'Article 3. Lorsqu'une définition concerne un adjectif, l'adjectif et le nom associé figurent également en gras.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Les différences suivantes existent dans les pays indiqués ci-après.

- 3.1.9: Des pièces de linge de dimensions différentes sont utilisées. La température initiale de l'eau pour les machines à laver sans éléments chauffants et sansessoreuse à rouleaux est de 71 °C (USA).
- 6.1: Les appareils de la classe 0I sont autorisés (Chine et Japon).
- 6.2: Les appareils IPX0 sont autorisés (Canada et USA).
- 11.7: Les durées de l'essai sont différentes (USA).
- 15.101: L'essai est différent (USA).
- 19.7: Les appareils sans programmeur sont mis en fonctionnement jusqu'à établissement des conditions de régime (USA).
- 19.101: Un ensemble supplémentaire de contacts n'est pas requis (USA).
- 22.6: L'essai est différent (USA).
- 22.101: L'essai est effectué à deux fois la pression d'alimentation admissible ou sous 2,0 MPa, suivant la valeur le plus élevée (Norvège).
- 22.101: L'essai n'est pas effectué (USA).
- Annexe AA: Le détergent et l'agent de rinçage sont différents (USA).
- Annexe BB: Des essais différents sont effectués (USA).

This part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC 60335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for electric washing machines.

NOTE 2 The following annexes contain provisions suitably modified from other IEC or ISO standards.

Annex AA	Detergent and rinsing agent	IEC 60436 and IEC 60456
Annex BB	Aging tests for elastomeric parts	ISO 1817

When a particular subclause of Part 1 is not mentioned in this part 2, that subclause applies as far as is reasonable. When this standard states "addition", "modification" or "replacement" the relevant text in Part 1 is to be adapted accordingly.

NOTE 3 The following numbering system is used:

- subclauses, tables and figures that are numbered starting from 101 are additional to those in Part 1;
- unless notes are in a new subclause or involve notes in Part 1, they are numbered starting from 101, including those in a replaced clause or subclause;
- additional annexes are lettered AA, BB, etc.

NOTE 4 The following print types are used:

- requirements: in roman type;
- *test specifications: in italic type;*
- notes: in small roman type.

Words in **bold** in the text are defined in Clause 3. When a definition concerns an adjective, the adjective and the associated noun are also in bold.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

The following differences exist in the countries indicated below.

- 3.1.9: Different size cloths are used. The initial water temperature for machines without heating elements and without a wringer is 71 °C (USA).
- 6.1: Class 01 appliances are allowed (China and Japan).
- 6.2: IPX0 appliances are allowed (Canada and USA).
- 11.7: The test durations are different (USA).
- 15.101: The test is different (USA).
- 19.7: Appliances without a programmer are operated until steady conditions are established (USA).
- 19.101: A redundant set of contacts is not required (USA).
- 22.6: The test is different (USA).
- 22.101: The test is carried out at twice the permissible inlet pressure or 2,0 MPa, whichever is higher (Norway).
- 22.101: The test is not carried out (USA).
- Annex AA: The detergent and rinsing agent are different (USA).
- Annex BB: Different tests are carried out (USA).

INTRODUCTION

Il a été considéré en établissant la présente Norme internationale que l'exécution de ses dispositions était confiée à des personnes expérimentées et ayant une qualification appropriée.

Cette norme reconnaît le niveau de protection internationalement accepté contre les risques électriques, mécaniques, thermiques, liés au feu et au rayonnement des appareils, lorsqu'ils fonctionnent comme en usage normal en tenant compte des instructions du fabricant. Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

Cette norme tient compte autant que possible des prescriptions de la CEI 60364, de façon à rester compatible avec les règles d'installation quand l'appareil est raccordé au réseau d'alimentation. Cependant, des règles nationales d'installation peuvent être différentes.

Si un appareil compris dans le domaine d'application de cette norme comporte également des fonctions qui sont couvertes par une autre partie 2 de la CEI 60335, la partie 2 correspondante est appliquée à chaque fonction séparément, dans la limite du raisonnable. Si cela est applicable, on tient compte de l'influence d'une fonction sur les autres fonctions.

Cette norme est une norme de famille de produits traitant de la sécurité d'appareils et a préséance sur les normes horizontales et génériques couvrant le même sujet.

Un appareil conforme au texte de la présente norme ne sera pas nécessairement jugé conforme aux principes de sécurité de la norme si, lorsqu'il est examiné et soumis aux essais, il apparaît qu'il présente d'autres caractéristiques qui compromettent le niveau de sécurité visé par ces prescriptions.

Un appareil utilisant des matériaux ou présentant des modes de construction différents de ceux décrits dans les prescriptions de cette norme peut être examiné et essayé en fonction de l'objectif poursuivi par ces prescriptions et, s'il est jugé pratiquement équivalent, il peut être estimé conforme aux principes de sécurité de la norme.

IECNORM.COM: Click to visit IEC NORM.COM
 WARNING: This document is a draft and is not to be used for any purpose other than for information only.
 IEC 60335-2-7:2002+A1:2004 CSV

INTRODUCTION

It has been assumed in the drafting of this International Standard that the execution of its provisions is entrusted to appropriately qualified and experienced persons.

This standard recognizes the internationally accepted level of protection against hazards such as electrical, mechanical, thermal, fire and radiation of appliances when operated as in normal use taking into account the manufacturer's instructions. It also covers abnormal situations that can be expected in practice and takes into account the way in which electromagnetic phenomena can affect the safe operation of appliances.

This standard takes into account the requirements of IEC 60364 as far as possible so that there is compatibility with the wiring rules when the appliance is connected to the supply mains. However, national wiring rules may differ.

If an appliance within the scope of this standard also incorporates functions that are covered by another part 2 of IEC 60335, the relevant part 2 is applied to each function separately, as far as is reasonable. If applicable, the influence of one function on the other is taken into account.

This standard is a product family standard dealing with the safety of appliances and takes precedence over horizontal and generic standards covering the same subject.

An appliance that complies with the text of this standard will not necessarily be considered to comply with the safety principles of the standard if, when examined and tested, it is found to have other features that impair the level of safety covered by these requirements.

An appliance employing materials or having forms of construction differing from those detailed in the requirements of this standard may be examined and tested according to the intent of the requirements and, if found to be substantially equivalent, may be considered to comply with the standard.

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-7: Règles particulières pour les machines à laver le linge

1 Domaine d'application

L'article de la Partie 1 est remplacé par l'article ci-après.

La présente norme internationale traite de la sécurité des machines à laver le linge électriques pour usages domestiques et analogues destinées à laver des vêtements et des textiles, dont la **tension assignée** n'est pas supérieure à 250 V pour les appareils monophasés et à 480 V pour les autres appareils.

NOTE 101 Les machines à laver qui sont également alimentées avec d'autres formes d'énergie entrent aussi dans le domaine d'application de la présente norme.

Les appareils qui ne sont pas destinés à un usage domestique normal mais qui peuvent néanmoins constituer une source de danger pour le public, tels les appareils destinés à être utilisés par des utilisateurs non avertis dans des magasins, chez des artisans et dans les fermes, sont compris dans le domaine d'application de la présente norme.

NOTE 102 Comme exemples de tels appareils, on peut citer les machines à laver mises à la disposition commune des utilisateurs dans des immeubles d'habitation ou dans les laveries automatiques.

Dans la mesure du possible, la présente norme traite des risques ordinaires présentés par les appareils qui sont encourus par tous les individus à l'intérieur et autour de l'habitation. Cependant, cette norme ne tient pas compte en général

- de l'utilisation des appareils par de jeunes enfants ou par des personnes handicapées sans surveillance;
- de l'emploi de l'appareil comme jouet par de jeunes enfants.

NOTE 103 L'attention est attirée sur le fait que

- pour les appareils destinés à être utilisés dans des véhicules ou à bord de navires ou d'aéronefs, des prescriptions supplémentaires peuvent être nécessaires;
- dans de nombreux pays, des prescriptions supplémentaires sont spécifiées par les organismes nationaux de la santé, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs, par les organismes nationaux responsables de l'alimentation en eau et par des organismes similaires.
- pour les appareils comportant un tambour séparé pour l'essorage, la CEI 60335-2-4 est également applicable;
- pour les appareils comportant une fonction de séchage, la CEI 60335-2-11 est également applicable.

NOTE 104 La présente norme ne s'applique pas

- aux appareils destinés exclusivement à des usages industriels;
- aux appareils destinés à être utilisés dans des locaux présentant des conditions particulières comme par exemple, la présence d'une atmosphère corrosive ou explosive (poussières, vapeur ou gaz).

2 Références normatives

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

Addition:

ISO 1817:1999, *Caoutchouc vulcanisé – Détermination de l'action des liquides*

CEI 60730-2-12:1993, *Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue – Partie 2: Règles particulières pour les serrures électriques de portes*

HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES – SAFETY –

Part 2-7: Particular requirements for washing machines

1 Scope

This clause of Part 1 is replaced by the following.

This International Standard deals with the safety of electric washing machines for household and similar use, that are intended for washing clothes and textiles, their **rated voltage** being not more than 250 V for single-phase appliances and 480 V for other appliances.

NOTE 101 Washing machines also supplied with other forms of energy are within the scope of this standard.

Appliances not intended for normal household use but which nevertheless may be a source of danger to the public, such as appliances intended to be used by laymen in shops, in light industry and on farms, are within the scope of this standard.

NOTE 102 Examples of such appliances are washing machines for communal use in blocks of flats or in launderettes.

As far as is practicable, this standard deals with the common hazards presented by appliances that are encountered by all persons in and around the home. However, in general, it does not take into account

- the use of appliances by young children or infirm persons without supervision;
- playing with the appliance by young children.

NOTE 103 Attention is drawn to the fact that

- for appliances intended to be used in vehicles or on board ships or aircraft, additional requirements may be necessary;
- in many countries additional requirements are specified by the national health authorities, the national authorities responsible for the protection of labour, the national water supply authorities and similar authorities.
- for appliances having a separate spin container for water extraction, IEC 60335-2-4 is also applicable;
- for appliance having a drying function, IEC 60335-2-11 is also applicable.

NOTE 104 This standard does not apply to

- appliances intended exclusively for industrial purposes;
- appliances intended to be used in locations where special conditions prevail, such as the presence of a corrosive or explosive atmosphere (dust, vapour or gas).

2 Normative references

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

Addition:

ISO 1817:1999, *Rubber, vulcanized – Determination of the effect of liquids*

IEC 60730-2-12:1993, *Automatic electrical controls for household and similar use – Part 2: Particular requirements for electrically operated door locks*

3 Définitions

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

3.1.9 Remplacement:

conditions de fonctionnement normal

fonctionnement de l'appareil dans les conditions suivantes:

Les appareils sont remplis d'une quantité de linge dont la masse à sec est égale à la masse maximale spécifiée dans les instructions et de la quantité maximale d'eau pour laquelle ils sont conçus. Toutefois, si la puissance ou le courant absorbé est supérieur en utilisant seulement 50 % du linge, l'appareil est mis en fonctionnement avec cette dernière charge à la place de celle indiquée plus haut.

La température de l'eau est de:

- 65 °C ± 5 °C pour les appareils sans éléments chauffants,
- 15 °C ± 5 °C pour les autres appareils.

Si l'appareil ne comporte pas de programmateur, l'eau est chauffée jusqu'à 90 °C ± 5 °C ou jusqu'à la valeur la plus élevée autorisée par sa construction si celle-ci est inférieure, avant de commencer la première période de lavage.

Le linge est constitué de pièces de coton décati à double ourlet, de dimensions approximatives 70 cm × 70 cm et de masse spécifique comprise entre 140 g/m² et 175 g/m² à sec.

NOTE 101 Si, dans les machines à laver à pulsateur à rotation continue, le linge n'est pas agité correctement pendant le fonctionnement, la quantité de linge est réduite jusqu'à obtention de la puissance maximale du moteur.

4 Prescriptions générales

L'article de la Partie 1 est applicable.

5 Conditions générales d'essais

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

5.2 Addition:

Les essais appropriés des 21.101, 21.102 et 22.104 doivent être effectués sur le même appareil que celui qui est utilisé pour l'essai de l'Article 18.

5.3 Addition:

L'essai de 15.101 est réalisé avant celui de 15.3.

Les essais appropriés du 21.101 et du 21.102 sont effectués avant l'essai de l'Article 18. L'essai décrit en 22.104 est effectué après l'essai de l'Article 18.

5.7 Addition:

NOTE 101 On considère qu'il y a un doute si la température de l'eau se situe dans une plage de 6 K en plus ou en moins par rapport au point d'ébullition et que la différence entre l'échauffement de cette partie et la limite spécifiée ne dépasse pas 25 K moins la température ambiante.

3 Definitions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

3.1.9 Replacement:

normal operation

operation of the appliance under the following conditions

The appliance is filled with textile material having a mass in the dry condition equal to the maximum mass stated in the instructions, and with the maximum quantity of water for which it is constructed. However, if the power input or current is higher when only 50 % of the textile material is used, the appliance is operated with this load instead.

The temperature of the water is

- 65 °C ± 5 °C for appliances without heating elements;
- 15 °C ± 5 °C for other appliances.

If the appliance does not incorporate a programmer, the water is heated to 90 °C ± 5 °C or as high as the construction will allow if lower, before starting the first washing period.

The textile material consists of pre-washed double-hemmed cotton sheets having dimensions approximately 70 cm × 70 cm and a specific mass between 140 g/m² and 175 g/m² in the dry condition.

NOTE 101 In washing machines of the continuously rotating impeller type, if the textile material does not move properly during operation, its quantity is reduced until the maximum power input of the motor is attained.

4 General requirement

This clause of Part 1 is applicable.

5 General conditions for the tests

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

5.2 Addition:

The relevant tests of 21.101, 21.102 and 22.104 shall be carried out on the same appliance as that used for the test of Clause 18.

5.3 Addition:

The test of 15.101 is carried out before the test of 15.3.

The relevant tests of 21.101 and 21.102 are carried out before the test of Clause 18. The test of 22.104 is carried out after the test of Clause 18.

5.7 Addition:

NOTE 101 Doubt is considered to exist if the temperature of the water is within 6 K of the boiling point and the difference between the temperature rise of the relevant part and the limit specified does not exceed 25 K minus the room temperature.

6 Classification

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

6.1 *Modification:*

Les appareils doivent être de la **classe I**, de la **classe II** ou de la **classe III**.

6.2 *Addition:*

Les appareils doivent être au moins IPX4.

7 Marquage et instructions

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

7.1 *Addition:*

Les appareils sans dispositif de commande automatique du niveau de l'eau doivent également porter l'indication du niveau d'eau maximal.

Le dispositif de sécurité de relâche de la pression des essoreuses à rouleaux entraînés par moteur doit porter l'indication de son mode de fonctionnement, à moins que son organe de fonctionnement ne doive être continuellement manœuvré par l'utilisateur.

NOTE 101 Ce marquage peut être près du dispositif.

7.10 *Addition:*

Si la **position arrêt** est indiquée uniquement par des lettres, le mot «arrêt» doit être utilisé.

7.12 *Addition:*

Les instructions doivent indiquer la masse maximale de linge à l'état sec, en kilogrammes, pour laquelle l'appareil est conçu.

Les instructions des machines à laver comportant une essoreuse à rouleaux entraînés par moteur doivent attirer l'attention sur les dangers potentiels mis en jeu lors du fonctionnement de l'essoreuse à rouleaux et doivent indiquer

- que l'essoreuse à rouleaux doit être débrayée ou déconnectée lorsqu'elle n'est pas utilisée;
- que l'appareil ne doit pas être mis en fonctionnement par des enfants.

7.12.1 *Addition:*

Pour les machines à laver comportant des ouvertures d'aération à leur base, les instructions d'installation doivent indiquer que les ouvertures ne doivent pas être obstruées par un tapis.

6 Classification

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

6.1 Modification:

Appliances shall be of **class I**, **class II** or **class III**.

6.2 Addition:

Appliances shall be at least IPX4.

7 Marking and instructions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

7.1 Addition:

Appliances without automatic water level control shall be marked with the maximum water level.

The safety release mechanism of power-driven wringers shall be marked to indicate its method of operation, unless its operating means has to be continuously actuated by the user.

NOTE 101 This marking may be near the mechanism.

7.10 Addition:

If the **off position** is only indicated by letters, the word "off" shall be used.

7.12 Addition:

The instructions shall specify the maximum mass of dry cloth in kilograms to be used in the appliance.

The instructions for washing machines incorporating a power-driven wringer shall draw attention to the potential hazards involved when operating the wringer and shall state that

- the wringer must be disengaged or switched off when not in use;
- the appliance must not be operated by children.

7.12.1 Addition:

For washing machines having ventilation openings in the base, the installation instructions shall state that the openings must not be obstructed by a carpet.

8 Protection contre l'accès aux parties actives

L'article de la Partie 1 est applicable.

9 Démarrage des appareils à moteur

L'article de la Partie 1 n'est pas applicable.

10 Puissance et courant

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

10.1 Addition:

NOTE 101 Une période représentative est la période pendant laquelle la puissance est la plus élevée.

10.2 Addition:

NOTE 101 Une période représentative est la période pendant laquelle le courant est le plus élevé.

11 Echauffements

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

11.7 Remplacement:

Les appareils comportant un programmeur sont mis en fonctionnement pendant trois cycles suivant le programme qui donne les échauffements les plus élevés avec une période de repos de 4 min entre les cycles.

Les autres appareils sont mis en fonctionnement pendant trois cycles avec une période de repos de 4 min entre les cycles. Chaque cycle comporte les opérations suivantes:

- *pour les appareils sans dispositif d'essorage: lavage;*
- *pour les appareils comportant un seul tambour pour le lavage et l'essorage, lavage suivi d'essorage;*
- *pour les appareils comportant des tambours séparés pour le lavage et l'essorage qui ne peuvent pas être utilisés simultanément: lavage et essorage séparés par une période de repos supplémentaire de 4 min;*
- *pour les appareils comportant des tambours séparés pour le lavage et l'essorage qui peuvent être utilisés simultanément: lavage et essorage de manière à ce que les deux opérations se terminent simultanément;*
- *pour les appareils comportant uneessoreuse à rouleaux entraînés par moteur: lavage suivi d'un essorage à rouleaux;*

8 Protection against access to live parts

This clause of Part 1 is applicable.

9 Starting of motor-operated appliances

This clause of Part 1 is not applicable.

10 Power input and current

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

10.1 Addition:

NOTE 101 The selected representative period is the period during which the power input is the highest.

10.2 Addition:

NOTE 101 The selected representative period is the period during which the current is the highest.

11 Heating

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

11.7 Replacement:

Appliances incorporating a programmer are operated for three cycles with the programme that results in highest temperature rises, with a rest period of 4 min between cycles.

Other appliances are operated for three cycles, with a rest period of 4 min between cycles. Each cycle consists of the following operations:

- *for appliances without means for water extraction, washing;*
- *for appliances having a single drum for washing and water extraction, washing followed by water extraction;*
- *for appliances having separate drums for washing and water extraction that cannot be used simultaneously, washing and water extraction separated by an additional 4 min rest period;*
- *for appliances having separate drums for washing and water extraction that can be used simultaneously, washing together with water extraction so that the operations terminate simultaneously;*
- *for appliances incorporating a power-driven wringer, washing followed by wringing;*

– pour les appareils comportant un seul tambour pour le lavage, l'essorage et le séchage:

- et qui permettent le lavage et le séchage de la même quantité de linge dans le tambour,
- et qui, suivant les instructions, ne permettent de sécher dans le tambour qu'une partie du linge lavé.

lavage suivi d'un essorage, suivi du séchage;

lavage suivi d'un essorage puis de deux périodes de séchage, avec une période de repos supplémentaire de 4 min avant chaque période de séchage. Dans ce cas seuls deux cycles de fonctionnement sont effectués.

Pour les appareils comportant une minuterie, la période de lavage, la période d'essorage et la période de séchage ont chacune une durée égale à la période maximale autorisée par la minuterie.

Pour les appareils sans minuterie,

- la période de lavage a une durée de
 - 6 min pour les machines à pulsateur,
 - 18 min pour les machines à agitateur,
 - 25 min pour les machines à tambour, à moins qu'une durée plus longue ne soit indiquée dans les instructions ;
- la période d'essorage a une durée de 5 min.

Pour lesessoreuses à rouleaux entraînés par moteur, la durée de chaque période d'essorage est de 8 min. L'essoreuse est chargée en faisant passer une planche entre les rouleaux une fois par minute, la pression des rouleaux étant réglée à la valeur maximale. La planche a une épaisseur de 20 mm et une longueur de 80 cm environ, sa largeur est au moins égale aux trois quarts de la longueur efficace des rouleaux. La planche est uniformément amincie à chaque extrémité jusqu'à obtention d'une épaisseur d'environ 3 mm, sur une distance de 20 cm.

La période de repos, comprenant le temps de freinage éventuel, a une durée de 4 min.

A la fin de la séquence de fonctionnement spécifiée, les pompes de vidange, qui sont mises en fonctionnement par un moteur séparé et mises en ou hors circuit manuellement, sont soumises à trois périodes de fonctionnement, les périodes de fonctionnement étant séparées par une période de repos de 4 min. La durée de chaque période de fonctionnement est égale à 1,5 fois le temps nécessaire pour vider la machine à laver remplie à son niveau d'eau maximal normal. L'extrémité du tuyau de vidange est à 90 cm au-dessus du sol.

NOTE 101 Les machines à laver ayant desessoreuses à rouleaux actionnés à la main sont essayées comme des appareils sans dispositif d'essorage.

12 Vacant

- *for appliances having a single drum for washing, water extraction and drying*
 - *that allow the same quantity of textile material to be washed and dried in the drum, washing followed by water extraction, followed by drying;*
 - *that, according to the instructions, only allow a portion of the washed textile material to be dried in the drum, washing followed by water extraction followed by two drying periods, with an additional rest period of 4 min before each drying period. In this case only two cycles of operation are carried out.*

For appliances incorporating a timer, the washing period, the water extraction period and the drying period are equal to the maximum period allowed by the timer.

For appliances without a timer,

- *the washing period has a duration of*
 - *6 min, for washing machines of the continuously rotating impeller type,*
 - *18 min, for washing machines of the agitator type,*
 - *25 min for washing machines of the drum type, unless a longer period is stated in the instructions;*
- *the water extraction period has a duration of 5 min.*

For power-driven wringers, the duration of each wringing period is 8 min. The wringer is loaded by passing a board through the rollers once a minute, the roller pressure being adjusted to the maximum value. The board is approximately 20 mm thick and 80 cm long, its width being at least equal to three-quarters of the effective length of the rollers. The board is uniformly tapered at each end down to a thickness of approximately 3 mm, over a distance of 20 cm.

The rest period, including any braking time, has a duration of 4 min.

After the specified sequence of operation, discharge pumps that are driven by a separate motor and switched on and off manually, are subjected to three operating periods separated by rest periods of 4 min. Each operating period is equal to 1,5 times the period necessary to empty the appliance when filled to the maximum normal water level. The outlet of the water discharge pipe is 90 cm above the floor.

NOTE 101 Washing machines with a hand-operated wringer are tested as appliances without means for water extraction.

12 Void

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

13.2 Modification:

*Pour les **appareils fixes de la classe I**, le courant de fuite ne doit pas dépasser 3,5 mA ou 1 mA/kW de **puissance assignée** avec une limite de 5 mA, selon la valeur la plus faible.*

14 Surtensions transitoires

L'article de la Partie 1 est applicable.

15 Résistance à l'humidité

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

15.2 Remplacement:

Les appareils doivent être construits de façon telle qu'un débordement de liquide en usage normal n'affecte pas leur isolation électrique, même si une vanne d'alimentation ne parvient pas à se fermer.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

*Les appareils munis d'une **fixation du type X**, à l'exception de ceux qui ont un câble spécialement préparé, sont équipés d'un câble souple du type le plus léger admis et de la section la plus petite spécifiée au Tableau 13.*

Les appareils destinés à être remplis d'eau par l'utilisateur sont complètement remplis avec une eau contenant approximativement 1 % de NaCl. Une quantité supplémentaire de cette solution égale à 15 % de la capacité de l'appareil ou à 0,25 l, selon la quantité la plus importante, est versée régulièrement sur une période de 1 min.

Les autres appareils sont mis en fonctionnement jusqu'à ce que le niveau d'eau maximal soit atteint et 5 g du détergent spécifié à l'Annexe AA sont ajoutés pour chaque litre d'eau contenu dans l'appareil. La vanne d'alimentation est maintenue ouverte et le remplissage continue pendant 15 min après le début du débordement ou jusqu'à ce que l'arrivée d'eau soit arrêtée automatiquement par un autre moyen.

Pour les appareils à chargement frontal, la porte est ensuite ouverte, si ceci peut être réalisé manuellement et sans endommager le système de verrouillage de la porte.

Pour les appareils qui possèdent une surface de travail, une quantité de 0,5 l d'eau contenant approximativement 1 % de NaCl et 0,6 % d'agent de rinçage, comme spécifié à l'Annexe AA, est versée sur le dessus de l'appareil, les commandes étant mises en position marche. Les commandes sont ensuite actionnées sur toute leur plage de service, cette opération étant répétée après 5 min.

*L'appareil doit ensuite satisfaire à l'essai de rigidité diélectrique de 16.3 et l'examen doit montrer qu'il n'y a pas de traces d'eau sur l'isolation pouvant entraîner une réduction des **lignes de fuite et distances dans l'air** au-dessous des valeurs spécifiées en 29.*

13 Leakage current and electric strength at operating temperature

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

13.2 Modification:

*For **stationary class I appliances**, the leakage current shall not exceed 3,5 mA, or 1 mA/kW of **rated power input** with a limit of 5 mA, whichever is greater.*

14 Transient overvoltages

This clause of Part 1 is applicable.

15 Moisture resistance

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

15.2 Replacement:

Appliances shall be constructed so that spillage of liquid in normal use does not affect their electrical insulation even if an inlet valve fails to close.

Compliance is checked by the following test.

*Appliances with **type X attachment**, except those having a specially prepared cord, are fitted with the lightest permissible type of flexible cord of the smallest cross-sectional area specified in Table 13.*

Appliances intended to be filled with water by the user are completely filled with water containing approximately 1 % NaCl. A further quantity of this solution equal to 15 % of the capacity of the appliance or 0,25 l, whichever is greater, is poured in steadily over a period of 1 min.

Other appliances are operated until the maximum water level is reached, and 5 g of the detergent specified in Annex AA is added for each litre of water in the appliance. The inlet valve is held open and the filling continued for 15 min after first evidence of overflow or until the inflow is automatically stopped by other means.

For appliances that are loaded from the front, the door is then opened if this can be achieved manually and without damage to the door interlock system.

For appliances having a working surface, 0,5 l of water containing approximately 1 % NaCl and 0,6 % of rinsing agent, as specified in Annex AA, is poured over the top of the appliance, the controls being placed in the on position. The controls are then operated through their working range, this operation being repeated after a period of 5 min.

*The appliance shall then withstand the electric strength test of 16.3 and inspection shall show that there is no trace of water on insulation that could result in a reduction of **clearances** and **creepage distances** below the values specified in Clause 29.*

15.101 Les appareils doivent être construits de façon que la mousse n'affecte pas leur isolation électrique.

La vérification est effectuée par l'essai suivant qui est conduit immédiatement après celui de 15.2.

L'appareil est mis en fonctionnement dans les conditions spécifiées à l'Article 11 mais pendant un cycle complet avec le programme qui conduit à la plus longue période de fonctionnement. Le double de la quantité de détergent nécessaire à un lavage normal est ajouté, la composition de ce détergent étant spécifiée à l'Annexe AA.

Pour les appareils munis d'un distributeur de détergent, la solution est ajoutée manuellement au moment du cycle où elle serait normalement distribuée automatiquement. Pour les autres appareils, la solution est ajoutée avant de commencer le cycle.

L'appareil doit alors satisfaire à l'essai de rigidité diélectrique de 16.3.

L'appareil est ensuite maintenu pendant 24 h dans une salle d'essai ayant une atmosphère normale, avant d'être soumis à l'essai de 15.3.

16 Courant de fuite et rigidité diélectrique

L'article de la Partie 1 est applicable.

17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés

L'article de la Partie 1 est applicable.

18 Endurance

L'article de la Partie 1 est remplacé par l'article ci-après.

18.101 Les appareils doivent être construits de sorte que le dispositif de verrouillage du couvercle ou de la porte résiste aux contraintes auxquelles il peut être soumis en utilisation normale.

La vérification est effectuée par l'essai suivant:

La porte ou le couvercle est ouvert comme en utilisation normale et on mesure la force appliquée à la poignée ou au dispositif de manœuvre du mécanisme de relâchement. La force nécessaire pour fermer le couvercle ou la porte est également mesurée.

*La porte ou le couvercle est alors soumis à 10 000 cycles d'ouverture et de fermeture. Pour les 6 000 premiers cycles, l'appareil est alimenté sous la **tension assignée** et mis en fonctionnement de sorte que le mécanisme de verrouillage soit mis sous tension puis hors tension à chaque cycle. Durant les 4 000 derniers cycles, l'appareil n'est pas raccordé au réseau d'alimentation. Pour les appareils comportant une fonction de séchage, le nombre total de cycles est porté à 13 000, chacun des 9 000 premiers cycles étant effectué avec le mécanisme de verrouillage sous tension et hors tension.*

NOTE 1 Si le dispositif de verrouillage est conforme à la CEI 60730-2-12, l'appareil n'est pas raccordé au réseau d'alimentation au cours de cet essai.

NOTE 2 Si le dispositif de verrouillage fonctionne plusieurs fois dans les **conditions de fonctionnement normal**, il est mis en fonctionnement autant de fois pour chaque cycle.

15.101 Appliances shall be constructed so that foaming does not affect electrical insulation.

Compliance is checked by the following test that is carried out immediately after that of 15.2.

The appliance is operated under the conditions specified in Clause 11 but for one complete cycle with the programme that results in the longest period of operation. Twice the quantity of detergent necessary for normal washing is added, the composition of which is specified in Annex AA.

For appliances incorporating a detergent dispenser, the solution is added manually at the point in the cycle when it would normally be dispensed automatically. For other appliances the solution is added before starting the cycle.

The appliance shall then withstand the electric strength test of 16.3.

The appliance is kept in a test room having a normal atmosphere for 24 h before being subjected to the test of 15.3.

16 Leakage current and electric strength

This clause of Part 1 is applicable.

17 Overload protection of transformers and associated circuits

This clause of Part 1 is applicable.

18 Endurance

This clause of Part 1 is replaced by the following.

18.101 Appliances shall be constructed so that the lid or door interlock withstands the stresses to which it may be exposed in normal use.

Compliance is checked by the following test.

The lid or door is opened as in normal use and the force applied to the handle, or actuating means of the release mechanism, is measured. The force required to close the lid or door is also measured.

*The lid or door is then subjected to 10 000 cycles of opening and closing. For the first 6 000 cycles, the appliance is supplied at **rated voltage** and operated so that the interlock mechanism is energized and de-energized each cycle. For the last 4 000 cycles, the appliance is not connected to the supply mains. For appliances having a drying function, the total number of cycles is increased to 13 000, the first 9 000 cycles being carried out with the interlock mechanism energized and de-energized each cycle.*

NOTE 1 If the interlock complies with IEC 60730-2-12, the appliance is not connected to the supply mains during this test.

NOTE 2 If the interlock operates more than once during **normal operation**, it is operated for this number of times during each cycle.

Les couvercles sont ouverts à chaque fois approximativement de 45° et les portes de 90°, la vitesse d'ouverture étant d'environ 1,5 m/s. La force appliquée pour ouvrir le couvercle ou la porte est de deux fois la force d'ouverture mesurée, avec un minimum de 50 N et un maximum de 200 N.

Les portes sont fermées à une vitesse d'environ 1,5 m/s, la force appliquée étant égale à cinq fois la force de fermeture mesurée, avec un minimum de 50 N et un maximum de 200 N. On autorise la fermeture des couvercles sous leur propre poids mais si l'opération de verrouillage ne s'effectue pas, on applique une force égale à cinq fois la force de fermeture mesurée, avec un minimum de 50 N et un maximum de 200 N.

Après les essais, la conformité aux exigences appropriées des paragraphes 20.103 à 20.105 ne doit pas être compromise.

18.102 Le mécanisme de freinage des appareils comportant un couvercle qui peut être ouvert au cours de la période d'essorage doit résister aux contraintes auxquelles ils peuvent être soumis lors d'une utilisation normale.

La vérification est effectuée par l'essai suivant:

L'appareil est alimenté à 1,06 fois la **tension assignée** et mis en fonctionnement **dans les conditions normales de fonctionnement** jusqu'à ce que le moteur ait atteint sa vitesse la plus élevée. Le couvercle est ensuite complètement ouvert. L'essai est répété après une période de repos du tambour suffisamment longue pour s'assurer que l'appareil n'atteint pas une température excessive.

L'essai est effectué 1 000 fois, le linge étant de nouveau saturé d'eau au moins toutes les 250 fois.

Après l'essai, l'appareil doit être en état d'être utilisé ultérieurement et la conformité avec la présente norme ne doit pas être compromise.

NOTE Un refroidissement forcé peut être utilisé pour prévenir des températures excessives et pour raccourcir l'essai.

19 Fonctionnement anormal

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

19.1 Addition:

Pour les appareils comportant un programmeur ou une minuterie, les essais de 19.2 et 19.3 sont remplacés par l'essai de 19.101.

L'essai de 19.7 n'est pas effectué sur les moteurs actionnant les parties mobiles des agitateurs.

19.2 Addition:

Le dégagement de chaleur réduit est obtenu sans eau dans l'appareil ou avec une quantité d'eau juste suffisante pour recouvrir les éléments chauffants, suivant le cas le plus défavorable.

Lids are opened each time by approximately 45° and doors by 90°, the speed of opening being approximately 1,5 m/s. The force applied to open the lid or door is twice the measured opening force, with a minimum of 50 N and a maximum of 200 N.

Doors are closed at a speed of approximately 1,5 m/s, the force applied being five times the measured closing force, with a minimum of 50 N and a maximum of 200 N. Lids are allowed to close under their own weight but if they fail to latch, a force of five times the measured closing force is applied, with a minimum of 50 N and a maximum of 200 N.

After the tests, compliance with the relevant requirements of 20.103 to 20.105 shall not be impaired.

18.102 The braking mechanism of appliances having a lid that can be opened during the water extraction period shall withstand the stresses to which they may be exposed in normal use.

Compliance is checked by the following test.

*The appliance is supplied at 1,06 times **rated voltage** and operated under **normal operation** until the motor has reached its highest speed. The lid is then fully opened. The test is repeated after the drum has been at rest for a period long enough to ensure that the appliance does not attain an excessive temperature.*

The test is carried out 1 000 times, the textile material being re-saturated with water at least every 250 times.

After the test, the appliance shall be fit for further use and compliance with this standard shall not be impaired.

NOTE Forced cooling may be used to prevent excessive temperatures and to shorten the test.

19 Abnormal operation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

19.1 Addition:

For appliances incorporating a programmer or a timer, the tests of 19.2 and 19.3 are replaced by the test of 19.101.

The test of 19.7 is not carried out on motors driving moving parts of an oscillating agitator.

19.2 Addition:

Restricted heat dissipation is obtained without water in the appliance or with just sufficient water to cover the heating elements, whichever is the more unfavourable.

19.7 Addition:

Les appareils sans programmeur ni minuterie sont mis en fonctionnement pendant 5 min.

Les parties mobiles d'une essoreuse à rouleaux sont bloquées même si une barre de débrayage arrête la rotation des rouleaux.

19.9 Non applicable.

19.13 Addition:

Le linge ne doit pas s'enflammer et ne doit présenter aucune carbonisation ni incandescence.

NOTE 101 Une coloration brun clair du linge et une légère émission de fumée sont ignorées.

Au cours des essais de 19.101, la température des enroulements ne doit pas dépasser les valeurs spécifiées au Tableau 8.

L'appareil doit être conforme aux exigences appropriées de 20.103 à 20.105 s'il peut encore être mis en fonctionnement.

19.101 *L'appareil est mis en fonctionnement dans des conditions de fonctionnement normal et alimenté sous la tension assignée. Toutes les conditions de défaut et tous les fonctionnements imprévisibles susceptibles de se produire en usage normal sont appliqués.*

NOTE 1 Comme exemples de conditions de défaut et de fonctionnements imprévisibles, on peut citer:

- l'arrêt du programmeur dans une position quelconque;
- la coupure et la remise en service d'une ou plusieurs phases d'alimentation à tout moment du programme;
- la mise hors circuit ou en court-circuit des composants;
- la défaillance d'une vanne magnétique;
- la défaillance ou le blocage des parties mécaniques d'un interrupteur sensible au niveau d'eau. Cette condition de défaut n'est pas appliquée si
 - la section du tube alimentant le réservoir d'air est supérieure à 5 cm² avec une dimension minimale de 10 mm,
 - la sortie du réservoir est au moins à 20 mm au-dessus du niveau le plus élevé, et
 - le tube raccordant le réservoir d'air à l'interrupteur sensible au niveau d'eau est fixé de sorte qu'il n'existe pas de probabilité de courbure ou de pincement;
- la perforation du tube capillaire d'un thermostat.

NOTE 2 Le blocage dans la position «marche» des contacts principaux du contacteur qui met sous tension des éléments chauffants est considéré comme étant une condition de défaut, à moins qu'il n'y ait au moins deux ensembles indépendants de contacts. Ceci peut être obtenu avec deux contacteurs fonctionnant indépendamment l'un de l'autre ou avec un contacteur ayant deux armatures indépendantes faisant fonctionner deux ensembles indépendants de contacts.

NOTE 3 En général, les essais sont limités aux conditions de défaut susceptibles de donner les résultats les plus défavorables.

La simulation des défauts d'un composant est limitée à ceux pouvant exposer l'utilisateur à un danger.

NOTE 4 Si le fonctionnement sans eau de l'appareil est considéré comme une condition plus défavorable pour le démarrage d'un programme quelconque, les essais suivant ce programme sont effectués le robinet d'eau d'alimentation étant fermé. Ce robinet n'est pas fermé après que le programme a démarré.

NOTE 5 Si l'appareil s'arrête de fonctionner à un point particulier du programme, l'essai avec cette condition de défaut est considéré comme terminé.

NOTE 6 La condition de défaut avec

- le dispositif de remplissage automatique maintenu ouvert est couverte par l'essai de 15.2.
- les dispositifs de commande thermiques court-circuités est couverte par le paragraphe 19.4;
- les condensateurs de moteur court-circuités ou déconnectés est couverte par le paragraphe 19.7.

19.7 Addition:

Appliances without a programmer or timer are operated for 5 min.

Moving parts of a wringer are locked even if a trip bar prevents rotation of the rollers.

19.9 Not applicable.**19.13 Addition:**

The textile material shall not ignite and shall not show any charring or glowing.

NOTE 101 Light brown colouring of the textile material or slight emission of smoke is ignored.

During the tests of 19.101, the temperature of windings shall not exceed the values specified in Table 8.

The appliance shall comply with the appropriate requirements of 20.103 to 20.105 if it can still be operated.

19.101 *The appliance is supplied at **rated voltage** and operated under **normal operation**. Any fault condition or unexpected operation that may be applied in normal use is introduced.*

NOTE 1 Examples of fault conditions and unexpected operations are:

- the programmer stopping in any position;
- disconnection and reconnection of one or more phases of the supply during any part of the programme;
- open-circuiting or short-circuiting of components;
- failure of a magnetic valve;
- failure or blocking the mechanical parts of a water-level switch. This fault condition is not applied if
 - the cross-sectional area of the tube supplying the air chamber is greater than 5 cm² with a minimum dimension of 10 mm,
 - the outlet of the chamber is at least 20 mm above the highest water level, and
 - the tube connecting the air chamber to the water-level switch is fixed so that there is no likelihood of bending or pinching,
- puncture of the capillary tube of a **thermostat**.

NOTE 2 Locking the main contacts of a contactor, used for energizing heating elements, in the 'on' position is considered to be a fault condition, unless at least two independent sets of contacts are provided. This may be achieved by two contactors operating independently of each other or by one contactor having two independent armatures operating two independent sets of contacts.

NOTE 3 In general, tests are limited to the fault conditions that may be expected to give the most unfavourable results.

The simulation of component faults is limited to those that could expose the user to a hazard.

NOTE 4 If operation without water in the appliance is a more unfavourable condition for starting any programme, the tests with that programme are carried out with the water valve closed. This valve is not closed after the programme has started to operate.

NOTE 5 If the appliance stops at any particular point in the programme, the test with that fault condition is considered to be ended.

NOTE 6 The fault condition with

- the automatic filling device held open is covered by 15.2;
- thermal controls short-circuited is covered by 19.4;
- motor capacitors short-circuited or open-circuited is covered by 19.7.

20 Stabilité et dangers mécaniques

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

20.1 Modification:

*L'appareil est vide ou rempli comme spécifié pour les **conditions de fonctionnement normal** suivant la condition la plus défavorable. Les portes et couvercles sont fermés et les roulettes éventuelles sont tournées dans la position la plus défavorable.*

20.101 Les machines à laver à tambour à chargement par le haut à travers une ouverture équipée d'un couvercle à charnières doivent comporter un dispositif de verrouillage qui coupe l'alimentation du moteur avant que l'ouverture du couvercle ne dépasse 50 mm.

Si le couvercle est amovible ou coulissant, l'alimentation du moteur doit être coupée dès que le couvercle est retiré ou déplacé et il ne doit pas être possible de démarrer le moteur tant que le couvercle n'est pas fermé.

Le dispositif de verrouillage doit être conçu de façon telle qu'un fonctionnement intempestif de l'appareil soit improbable tant que le couvercle n'est pas en position fermée.

La vérification est effectuée par examen, par mesurage et par un essai manuel:

NOTE Les verrouillages qui peuvent être neutralisés au moyen du doigt d'épreuve B de la CEI 61032 sont considérés comme ne satisfaisant pas à la présente prescription.

20.102 Les appareils ne doivent pas être altérés par une charge déséquilibrée.

La vérification est effectuée par l'essai suivant:

L'appareil est placé sur un support horizontal et une charge ayant une masse égale à 0,2 kg ou à 10 % de la masse maximale de linge spécifiée dans les instructions, selon la quantité la plus élevée, est fixée sur la paroi intérieure du tambour à mi-chemin sur sa longueur.

*L'appareil est alimenté sous la **tension assignée** et mis en fonctionnement pendant la période d'essorage.*

L'essai est effectué quatre fois, en déplaçant la charge à chaque fois selon un angle de 90° autour de la paroi du tambour.

L'appareil ne doit pas se renverser et le tambour ne doit pas heurter d'autres parties à l'exception de l'enveloppe. Après l'essai, l'appareil doit être en état d'être utilisé à nouveau.

20.103 La porte ou le couvercle doit être verrouillé de sorte que l'appareil puisse uniquement être mis en fonctionnement lorsque la porte ou le couvercle est en position fermée.

La vérification est effectuée par examen et par un essai à la main.

NOTE Les verrouillages qui peuvent être neutralisés au moyen du calibre d'essai B de la CEI 61032 ne satisfont pas à la présente exigence.

20.104 Il ne doit pas être possible d'ouvrir la porte ou le couvercle de l'appareil dès que la vitesse du tambour dépasse 60 tours par minute si le tambour possède une énergie cinétique en rotation qui dépasse 1 500 J, ou une vitesse périphérique maximale qui dépasse

- 20 m/s pour les tambours qui tournent autour de l'axe horizontal,
- 40 m/s pour les tambours qui tournent autour de l'axe vertical.

20 Stability and mechanical hazards

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

20.1 Modification:

*The appliance is empty or filled as specified for **normal operation**, whichever is more unfavourable. Doors and lids are closed and any castors turned to the most unfavourable position.*

20.101 Washing machines of the drum type that are loaded from the top through an opening with a hinged lid shall incorporate an interlock that de-energizes the motor before the lid opening exceeds 50 mm.

If a removable or sliding lid is provided, the motor shall be de-energized as soon as the lid is removed or displaced and it shall not be possible to start the motor unless the lid is in the closed position.

The interlock shall be constructed so that unexpected operation of the appliance is unlikely unless the lid is in the closed position.

Compliance is checked by inspection, by measurement and by manual test.

NOTE Interlocks that can be released by means of test probe B of IEC 61032 are not considered to comply with this requirement.

20.102 Appliances shall not be adversely affected by an unbalanced load.

Compliance is checked by the following test.

The appliance is placed on a horizontal support and a load having a mass of 0,2 kg or 10 % of the maximum mass of the cloth specified in the instructions, whichever is greater, is fixed to the inside wall of the drum half-way along its length.

*The appliance is supplied at **rated voltage** and operated during the water extraction period.*

The test is carried out four times, the load being moved each time through an angle of 90° around the wall of the drum.

The appliance shall not overturn and the drum shall not hit other parts except the enclosure. After the test, the appliance shall be fit for further use.

20.103 The lid or door shall be interlocked so that the appliance can only be operated when the lid or door is in the closed position.

Compliance is checked by inspection and by manual test.

NOTE Interlocks that can be released by means of test probe B of IEC 61032 do not meet this requirement.

20.104 It shall not be possible to open the lid or door of the appliance while the drum speed exceeds 60 r/min if the drum has a rotational kinetic energy exceeding 1 500 J, or a maximum peripheral speed exceeding

- 20 m/s, for drums that rotate about the horizontal axis,
- 40 m/s, for drums that rotate about the vertical axis.

La vérification est effectuée par l'essai suivant:

*L'appareil est alimenté sous la **tension assignée** et mis en fonctionnement à vide. La force déterminée pendant l'essai du 22.104 en verrouillant le couvercle est appliquée au couvercle ou à la porte pour tenter de l'ouvrir.*

Il ne doit pas être possible d'ouvrir le couvercle ou la porte dès que la vitesse du tambour dépasse 60 tours par minute. Si l'appareil est à chargement frontal et que la porte peut être ouverte, le moteur doit être mis hors tension avant que l'ouverture ne dépasse 50 mm.

NOTE L'énergie cinétique en rotation est calculée par la formule suivante:

$$E = mv^2/4$$

où

E est l'énergie cinétique en rotation, en J;

m est la masse de linge spécifiée dans les instructions, en kg;

v est la vitesse maximale périphérique du tambour, en m/s.

20.105 Les appareils doivent comporter un dispositif automatique pour la coupure du moteur ou pour réduire la vitesse du tambour à 60 tours par minute lorsque la porte ou le couvercle est ouvert, si le tambour possède une énergie cinétique en rotation qui ne dépasse pas 1 500 J et une vitesse périphérique qui ne dépasse pas

- 20 m/s, pour les tambours qui tournent autour de l'axe horizontal,
- 40 m/s, pour les tambours qui tournent autour de l'axe vertical,

La vérification est effectuée par l'essai suivant:

*L'appareil est alimenté sous la **tension assignée** et mis en fonctionnement à vide. Une force n'excédant pas 50 N est appliquée au couvercle ou à la porte pour tenter de l'ouvrir, comme lors d'une utilisation normale. Si le couvercle ou la porte s'ouvre, la vitesse du tambour ne doit pas être supérieure à 60 tours par minute dans les 7 s qui suivent l'ouverture du couvercle ou de la porte de 50 mm. De plus, si l'appareil est à chargement frontal, le moteur doit se trouver mis hors tension.*

NOTE L'énergie cinétique en rotation est mesurée selon formule donnée en 20.104.

20.106 Lesessoreuses à rouleaux entraînés par moteur doivent être conçues de telle façon que la pression entre les rouleaux soit maintenue par l'utilisateur à moins qu'un dispositif de relâchement facilement accessible ou un autre moyen de protection ne soit incorporé.

Le dispositif de relâchement doit fonctionner facilement sans éjection violente d'une partie quelconque et doit relâcher immédiatement la pression sur les rouleaux. Les rouleaux doivent se séparer d'au moins 45 mm aux deux extrémités ou d'au moins 25 mm à une extrémité et 75 mm à l'autre.

Le dispositif de relâchement doit pouvoir être manœuvré par une personne se tenant debout dans une position normale de travail par rapport à l'essoreuse, même si les doigts des deux mains sont coincés entre les rouleaux.

Lesessoreuses à rouleaux entraînés par moteur doivent être conçues de façon à éviter que les doigts puissent être écrasés entre un rouleau et le bâti.

Lesessoreuses à rouleaux entraînés par moteur doivent être commandées par un interrupteur facilement accessible.

NOTE L'interrupteur de la machine à laver peut aussi commander l'essoreuse à rouleaux.

Compliance is checked by the following test.

*The appliance is supplied at **rated voltage** and operated empty. The force determined during the test of 22.104 with the lid interlocked is applied to the lid or door in an attempt to open it.*

It shall not be possible to open the lid or door while the drum speed exceeds 60 r/min. If the appliance is loaded from the front and the door can be opened, the motor shall be de-energized before the opening exceeds 50 mm.

NOTE The rotational kinetic energy is calculated from the following formula:

$$E = mv^2/4$$

where

E is the rotational kinetic energy, in J;

m is the mass of cloth specified in the instructions, in kg;

v is the maximum peripheral speed of the drum, in m/s.

20.105 Appliances shall have an automatic means for switching off the motor, or for reducing the drum speed to 60 r/min, when the lid or door is opened if the drum has a rotational kinetic energy not exceeding 1 500 J and a peripheral speed not exceeding

- 20 m/s, for drums that rotate about the horizontal axis,
- 40 m/s, for drums that rotate about the vertical axis.

Compliance is checked by the following test.

*The appliance is supplied at **rated voltage** and operated empty. A force not exceeding 50 N is applied to the lid or door in an attempt to open it, as in normal use. If the lid or door opens, the drum speed shall be no higher than 60 r/min within 7 s of opening the lid or door by 50 mm. In addition, if the appliance is loaded from the front, the motor shall become de-energized.*

NOTE The rotational kinetic energy is measured in accordance with the formula in 20.104.

20.106 Power-driven wringers shall be constructed so that the pressure between the rollers has to be maintained by the user, unless a readily accessible safety release or other means of protection is incorporated.

The release mechanism shall operate easily without violent ejection of any part and shall release pressure on the rollers immediately. The rollers shall separate either by at least 45 mm at both ends or by at least 25 mm at one end and 75 mm at the other.

The safety release shall be operable by a person standing in any normal working position relative to the wringer, even if the fingers of both hands are trapped between the rollers.

Power-driven wringers shall be constructed to prevent fingers being squeezed between a roller and the frame.

Power-driven wringers shall be controlled by an easily accessible switch.

NOTE The switch controlling the washing machine may also control the wringer.

La vérification est effectuée par examen, par mesure, par un essai à la main et par l'essai suivant.

La pression entre les rouleaux est réglée à sa valeur maximale. La planche d'essai décrite en 11.7 est passée entre les rouleaux et l'essoreuse est arrêtée lorsque la planche est engagée environ à moitié. Une force est appliquée graduellement à l'organe de manœuvre du dispositif de relâchement. Le dispositif doit fonctionner avant que la force ne soit supérieure à 70 N.

21 Résistance mécanique

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

21.101 Les couvercles et les portes doivent comporter une résistance mécanique appropriée.

La vérification est effectuée par l'essai du 21.101.1 pour les couvercles et du 21.101.2 pour les portes.

21.101.1 *Une demi-sphère en caoutchouc possédant un diamètre de 70 mm et une dureté comprise entre 40 IHRD et 50 IHRD est fixée à un cylindre d'une masse de 20 kg et lâchée d'une hauteur de 100 mm sur le centre du couvercle.*

L'essai est effectué trois fois, après quoi le couvercle ne doit pas être endommagé à un point tel que les parties mobiles deviennent accessibles.

21.101.2 *Une force verticale de 150 N est appliquée à la porte vers le bas, dans la position la plus défavorable, la porte étant ouverte à $90^\circ \pm 5^\circ$. La force est maintenue pendant 1 min.*

Après l'essai, l'appareil ne doit pas être endommagé ou déformé à un point tel que la conformité aux exigences de 20.103 à 20.105 soit compromise.

21.102 Les couvercles doivent posséder une résistance suffisante à la distorsion.

La vérification est effectuée par l'essai suivant:

Une force de 50 N est appliquée au couvercle ouvert dans la direction et la position les plus défavorables.

L'essai est effectué trois fois, après quoi les charnières ne doivent pas s'être desserrées et l'appareil ne doit pas être endommagé ou déformé à un point tel que la conformité aux exigences de 20.103 à 20.105 soit compromise.

22 Construction

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

22.6 *Modification:*

A la place de la solution aqueuse colorée une solution composée de 5 g de détergent, décrit dans l'Annexe AA, par litre d'eau distillée, est utilisée.

Addition:

NOTE 101 Les parties qui satisfont à l'essai de vieillissement décrit à l'Annexe BB ne sont pas considérées comme étant des parties où des fuites peuvent se produire.

Compliance is checked by inspection, by measurement, by manual test and by the following test.

The pressure between the rollers is adjusted to its maximum value. The board described in 11.7 is passed between the rollers and the wringer is stopped when the board is approximately halfway through. A force is gradually applied to the operating means of the safety release. The release shall operate before the force exceeds 70 N.

21 Mechanical strength

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

21.101 Lids and doors shall have adequate mechanical strength.

Compliance is checked by the test of 21.101.1 for lids and 21.101.2 for doors.

21.101.1 *A rubber hemisphere having a diameter of 70 mm and a hardness between 40 IHRD and 50 IHRD is fixed to a cylinder having a mass of 20 kg and dropped from a height of 100 mm onto the centre of the lid.*

The test is carried out three times, after which the lid shall not be damaged to such an extent that moving parts become accessible.

21.101.2 *A vertically downwards force of 150 N is applied in the most unfavourable position to the door while it is open at an angle of $90^\circ \pm 5^\circ$. The force is maintained for 1 min.*

After the test, the appliance shall not be damaged or deformed to such an extent that compliance with 20.103 to 20.105 is impaired.

21.102 Lids shall have adequate resistance to distortion.

Compliance is checked by the following test.

A force of 50 N is applied to the open lid in the most unfavourable direction and position.

The test is carried out three times, after which the hinges shall not have worked loose and the appliance shall not be damaged or deformed to such an extent that compliance with 20.103 to 20.105 is impaired.

22 Construction

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

22.6 Modification:

Instead of coloured water, a solution composed of 5 g of the detergent specified in Annex AA per litre of distilled water is used.

Addition:

NOTE 101 Parts that withstand the ageing test specified in Annex BB are not considered to be parts where leakage could occur.

22.101 Les appareils doivent être construits de sorte que, lorsque le niveau d'eau est au-dessus du bord inférieur de l'ouverture de la porte, il ne doit pas être possible d'ouvrir la porte par une manœuvre élémentaire tandis que l'appareil fonctionne.

La vérification est effectuée par examen et par un essai à la main.

NOTE Les portes verrouillées ainsi que les portes dont l'ouverture nécessite une clé ou deux opérations indépendantes par exemple pousser et tourner, sont considérées comme satisfaisant à la présente exigence.

22.102 Les appareils doivent être conçus de façon telle que du linge ne puisse pas entrer en contact avec les éléments chauffants.

La conformité est vérifiée par examen.

22.103 Les appareils doivent être conçus de telle sorte qu'en usage normal, les compartiments filtres ne puissent pas être ouverts par une simple manœuvre si cela donne lieu à un écoulement d'eau à une température supérieure à 50 °C.

NOTE 1 Des portes verrouillées ou des portes qui sont ouvertes au moyen d'une clé ou par deux opérations indépendantes telles qu'en poussant et en tournant, sont considérées comme satisfaisant à la présente prescription.

NOTE 2 Une rotation de plus de 180° n'est pas considérée comme une simple manœuvre.

La vérification est effectuée par examen et par un essai à la main: Si le compartiment filtre ne peut pas être ouvert, un quelconque écoulement d'eau ne doit pas dépasser 0,5 l/min.

22.104 Les verrouillages de couvercle et de porte doivent être construits de sorte qu'il soit peu probable de forcer leur ouverture en utilisation normale.

La vérification est effectuée par l'essai suivant.

La porte ou le couvercle est ouvert comme en utilisation normale et la force appliquée à la poignée ou au dispositif de manœuvre du mécanisme de relâchement est mesurée.

*Le couvercle et la porte sont fermés. L'appareil est alimenté sous la **tension assignée** et mis en fonctionnement pendant une période suffisante pour que le dispositif de verrouillage soit mis sous tension. On tente ensuite d'ouvrir le couvercle ou la porte comme lors d'une utilisation normale. La force appliquée est graduellement augmentée jusqu'à cinq fois la force d'ouverture mesurée, avec un minimum de 50 N et un maximum de 200 N, pendant 5 s.*

L'essai est effectué 300 fois à une cadence d'environ six fois par minute.

La force est ensuite augmentée pour atteindre 10 fois la force d'ouverture mesurée, avec un minimum de 50 N. Il ne doit pas être possible d'ouvrir le couvercle ou la porte.

NOTE 1 L'essai est effectué uniquement si le dispositif de verrouillage est exigé pour la conformité à l'Article 20.

NOTE 2 Les dommages subis par les poignées ne sont pas pris en compte.

23 Conducteurs internes

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

23.101 L'isolation et la gaine des conducteurs internes pour l'alimentation des électrovannes et des composants similaires, incorporés aux tuyaux extérieurs à l'appareil destinés au raccordement au réseau d'eau, doivent être au moins équivalentes à celles des câbles souples sous gaine légère en polychlorure de vinyle (dénomination 60227 IEC 52).

La conformité est vérifiée par examen.

NOTE Les caractéristiques mécaniques spécifiées dans la CEI 60227 ne sont pas vérifiées.

22.101 Appliances shall be constructed so that when the water level is above the lower edge of the door opening, it shall not be possible to open the door by a simple action while the appliance is operating.

Compliance is checked by inspection and by manual test.

NOTE Interlocked doors and doors that are opened by means of a key or by two separate actions, such as pushing and turning, meet this requirement.

22.102 Appliances shall be constructed so that textile material cannot come into contact with heating elements.

Compliance is checked by inspection.

22.103 Appliances shall be constructed so that during normal use filter compartments cannot be opened by a simple action if this results in an outflow of water having a temperature exceeding 50 °C.

NOTE 1 Interlocked covers, and covers that are opened by means of a key or by two separate actions such as pushing and turning, are considered to comply with this requirement.

NOTE 2 Rotation by more than 180° is not considered to be a simple action.

Compliance is checked by inspection and by manual test. If the filter compartment can be opened, any flow of water shall not exceed 0,5 l/min.

22.104 Lid and door interlocks shall be constructed so that they are unlikely to be forced open in normal use.

Compliance is checked by the following test.

The lid or door is opened as in normal use and the force applied to the handle, or actuating means of the release mechanism, is measured.

*The lid and door is closed. The appliance is supplied at **rated voltage** and operated for a sufficient period for the interlock to be energized. An attempt is then made to open the lid or door as in normal use. The force applied is gradually increased to five times the measured opening force, with a minimum of 50 N and a maximum of 200 N, over a period of 5 s.*

The test is carried out 300 times at a rate of approximately six times per minute.

The force is then increased to 10 times the measured opening force, with a minimum of 50 N. It shall not be possible to open the lid or door.

NOTE 1 The test is only carried out if the interlock is required for compliance with Clause 20.

NOTE 2 Damage to handles is ignored.

23 Internal wiring

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

23.101 The insulation and sheath of internal wiring for the supply of magnetic valves and similar components incorporated in external hoses for connection to the water mains shall be at least equivalent to light polyvinyl chloride sheathed flexible cord (code designation 60227 IEC 52).

Compliance is checked by inspection.

NOTE The mechanical characteristics specified in IEC 60227 are not checked.

24 Composants

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

24.1.4 Addition:

Le nombre de cycles de fonctionnement des programmeurs est de 3 000.

*Pour les dispositifs de verrouillage de couvercle ou de porte, le nombre de cycles de fonctionnement déclaré pour les paragraphes 6.10 et 6.11 de la CEI 60730-2-12 ne doit pas être inférieur à 6 000. Pour les appareils qui comprennent une fonction de séchage, le nombre minimal de cycles de fonctionnement est porté à 9 000. Si le dispositif de verrouillage fonctionne plusieurs fois pendant les **conditions de fonctionnement normal**, le nombre minimal de cycles de fonctionnement est augmenté en conséquence.*

24.101 Les **coupe-circuit thermiques** incorporés dans les appareils pour assurer la conformité à 19.4 doivent être sans réarmement automatique.

La conformité est vérifiée par examen.

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

L'article de la Partie 1 est applicable.

26 Bornes pour conducteurs externes

L'article de la Partie 1 est applicable.

27 Dispositions en vue de la mise à la terre

L'article de la Partie 1 est applicable.

28 Vis et connexions

L'article de la Partie 1 est applicable.

29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

29.2 Addition:

Le micro-environnement est de degré 3 de pollution et l'isolation doit avoir un IRC qui ne soit pas inférieur à 250, à moins que l'isolation ne soit enfermée ou placée de sorte qu'elle ne soit pas susceptible d'être exposée à la pollution lors de l'utilisation normale de l'appareil, due

- à la condensation produite par l'appareil;
- aux produits chimiques tels que les détergents ou les produits assouplissants.

24 Components

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

24.1.4 Addition:

The number of cycles of operation for programmers is 3 000.

*For lid or door interlocks, the number of cycles of operation declared for subclauses 6.10 and 6.11 of IEC 60730-2-12 shall not be less than 6 000. For appliances that include a drying function, the minimum number of cycles of operation is increased to 9 000. If the interlock operates more than once during **normal operation**, the minimum number of cycles of operation is increased accordingly.*

24.101 Thermal cut-outs incorporated in washing machines for compliance with 19.4 shall not be self-resetting.

Compliance is checked by inspection.

25 Supply connection and external flexible cords

This clause of Part 1 is applicable.

26 Terminals for external conductors

This clause of Part 1 is applicable.

27 Provision for earthing

This clause of Part 1 is applicable.

28 Screws and connections

This clause of Part 1 is applicable.

29 Clearances, creepage distances and solid insulation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

29.2 Addition:

The microenvironment is pollution degree 3, and the insulation shall have a CTI not less than 250, unless the insulation is enclosed or located so that it is unlikely to be exposed to pollution during normal use of the appliance due to

- condensation produced by the appliance;
- chemicals, such as detergent or fabric conditioner.

30 Résistance à la chaleur et au feu

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

30.2 Addition:

Pour les appareils comportant un programmeur ou une minuterie, 30.2.3 s'applique. Pour les autres appareils, 30.2.2 s'applique.

31 Protection contre la rouille

L'article de la Partie 1 est applicable.

32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues

L'article de la Partie 1 est applicable.

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 60335-2-7:2002+A1:2004 CSV

Withdrawn

30 Resistance to heat and fire

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

30.2 Addition:

For appliances incorporating a programmer or a timer, 30.2.3 is applicable. For other appliances, 30.2.2 is applicable.

31 Resistance to rusting

This clause of Part 1 is applicable.

32 Radiation, toxicity and similar hazards

This clause of Part 1 is applicable.

Withdrawing
IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 60335-2-7:2002+A1:2004 CSV

Annexes

Les annexes de la Partie 1 sont applicables avec les exceptions suivantes:

Annexe AA (normative)

Détergent et agent de rinçage

AA.1 Détergent

La composition du détergent est la suivante:

Substance	Pourcentage par masse %
Sulfonate alkyle-benzène de sodium à chaîne linéaire (longueur moyenne de la chaîne d'alcane $C_{11,5}$)	6,4
Alcool de suif éthoxylé (14 EO)	2,3
Savon de sodium (longueur de chaîne C_{12} à 16 : 13 % à 26 % et C_{18} à 22 : 74 % à 87 %).	2,8
Triphosphosphate de sodium	35,0
Silicate de sodium (SiO_2 : 76,75 % et Na_2O : 23,25%)	6,0
Silicate de magnésium	1,5
Carboxyméthylcellulose	1,0
Sel de sodium éthylènediamine tétracétique	0,2
Azurant optique pour coton (type dimorpholinostilbénique)	0,2
Sulfate de sodium (soit à titre d'impureté, soit ajouté)	16,8
Eau	7,8
Perborate de sodium Tetrahydrate de (fourni séparément)	20,0

NOTE 1 Le détergent spécifié dans les instructions peut être utilisé, mais en cas de doute sur les résultats des essais, il est nécessaire d'utiliser la présente composition.

NOTE 2 La composition du détergent est extraite de la CEI 60456.

Annexes

The annexes of Part 1 are applicable except as follows.

Annex AA (normative)

Detergent and rinsing agent

AA.1 Detergent

The composition of the detergent is as follows:

Substance	Parts by mass %
Linear sodium alkyl benzene sulphonate (mean length of alkane chain C _{11,5})	6,4
Ethoxylated tallow alcohol (14 EO)	2,3
Sodium soap (chain length C ₁₂ to 16: 13 % to 26 % and C ₁₈ to 22: 74 % to 87 %)	2,8
Sodium tripolyphosphate	35,0
Sodium silicate (SiO ₂ : 76,75 % and Na ₂ O: 23,25%)	6,0
Magnesium silicate	1,5
Carboxy methyl cellulose	1,0
Ethylenediamine tetra-acetic-sodium-salt	0,2
Optical whitener for cotton (dimorpholnostilbene type)	0,2
Sodium sulphate (as accompanying substance or added)	16,8
Water	7,8
Sodium perborate tetrahydrate (supplied separately)	20,0

NOTE 1 The detergent specified in the instructions may be used, but if there is any doubt with regards to the test results, this composition is to be used.

NOTE 2 The composition of the detergent is extracted from IEC 60456.

AA.2 Agent de rinçage

La composition de l'agent de rinçage est la suivante:

Substance	Pourcentage par masse %
Plurafac LF 221 ¹	15,0
Sulfonate de cumène (solution à 40 %)	11,5
Acide citrique (anhydre)	3,0
Eau déminéralisée	70,5

L'agent de rinçage a les propriétés suivantes:

- viscosité, 17 mPa·s;
- pH, 2,2 (1 % dans l'eau).

NOTE 1 Tout agent de rinçage disponible dans le commerce peut être utilisé, mais en cas de doute sur les résultats des essais, il est nécessaire d'utiliser la présente composition.

NOTE 2 La composition de l'agent de rinçage est extraite de la CEI 60436.

¹ Plurafac LF 221 est une marque déposée d'un produit fourni par BASF. Cette information est donnée à l'intention des utilisateurs de la présente Norme internationale par souci de commodité et ne signifie nullement que la CEI approuve ou recommande l'emploi exclusif du produit ainsi désigné.

AA.2 Rinsing agent

The composition of the rinsing agent is as follows:

Substance	Parts by mass %
Plurafac LF 221 ¹⁾	15,0
Cumene sulfonate (40 % solution)	11,5
Citric acid (anhydrous)	3,0
Deionized water	70,5

The rinsing agent has the following properties:

- viscosity, 17 mPas;
- pH, 2,2 (1 % in water).

NOTE 1 Any commercially available rinsing agent may be used, but if there is any doubt with regards to the test results, this composition is to be used.

NOTE 2 The composition of the rinsing agent is extracted from IEC 60436.

¹ Plurafac LF 221 is the trade name of a product supplied by BASF. This information is given for the convenience of users of this International Standard and does not constitute an endorsement by IEC of this product.

Annexe BB (normative)

Essai de vieillissement des parties en élastomère

L'essai de vieillissement des parties en élastomère est effectué en mesurant leur dureté et leur masse avant et après immersion dans une solution de détergent à température élevée.

L'essai est effectué sur au moins trois échantillons de chaque partie. Les échantillons et les modalités d'essai sont tels que spécifiés dans l'ISO 1817 en prenant en considération les articles suivants modifiés comme indiqué.

4 Liquides d'essai

Un liquide est obtenu par dissolution de 5 g de détergent, décrit dans l'Annexe AA, par litre d'eau distillée.

NOTE On doit s'assurer que la masse totale des échantillons immergés ne dépasse pas 100 g par litre de solution, que les éprouvettes sont complètement immergées et que la totalité de leur surface est au contact de la solution. Pendant les essais, les éprouvettes ne sont pas exposées à la lumière directe. Des éprouvettes de composition différente ne sont pas immergées en même temps dans la même solution.

5 Eprouvettes

5.4 Conditionnement des éprouvettes

La température est de $23^{\circ}\text{C} \pm 2^{\circ}\text{C}$. L'humidité relative est de $(50 \pm 5) \%$.

6 Immersion dans le liquide d'essai

6.1 Température

La solution, dans laquelle les éprouvettes sont immergées, est portée en 1 h de la température ambiante à $75^{+5}_{-0}^{\circ}\text{C}$ et maintenue à cette température. La solution est renouvelée toutes les 24 h et chauffée de la même façon.

NOTE Afin d'éviter une évaporation excessive de la solution, il est recommandé d'utiliser un système en circuit fermé ou une méthode similaire pour le renouvellement de la solution.

6.2 Durée d'immersion

Les éprouvettes sont immergées pendant une durée totale de 48^{+1}_{-0} h.

Les éprouvettes sont ensuite immédiatement immergées dans une solution fraîche maintenue à la température ambiante. Les éprouvettes sont immergées pendant $45 \text{ min} \pm 15 \text{ min}$.

Elles sont alors retirées de la solution, rincées dans de l'eau froide à $15^{\circ}\text{C} \pm 5^{\circ}\text{C}$ et séchées au papier buvard.